



Vente de maison avec usufruit

Par **chloe17**, le **10/10/2008 à 16:38**

Ma mère est en maison de retraite et l'usufruit de son bien, son état mental est assez perturbé sans pour autant l'être totalement. Elle a de grand moment de lucidité. ma soeur et moi-même envisageons de vendre cette maison pour pouvoir continuer de payer la maison de retraite.
Doit-on avoir l'accord de son médecin? Devons nous prévoir une mise sous curatelle? Voir avec son notaire? Nous ne savons pas quelle procédure envisager.
je vous remercie de vos conseils

Par **Marion2**, le **10/10/2008 à 22:19**

Voyez avec son médecin qui vous délivrera un certificat médical s'il juge que l'état mental de votre Maman est affecté. Ensuite, vous saisissez le juge des tutelles pour demander une mise sous curatelle ou tutelle (si nécessaire) et vous pourrez avec l'accord du juge des tutelles vendre la maison afin de régler la maison de retraite.
Cordialement